

**Modifications à apporter à la brochure**  
**« LA DIVISION SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE » suite à des changements dans l'ES et l'EST intervenus depuis la dernière édition d'octobre 2007**

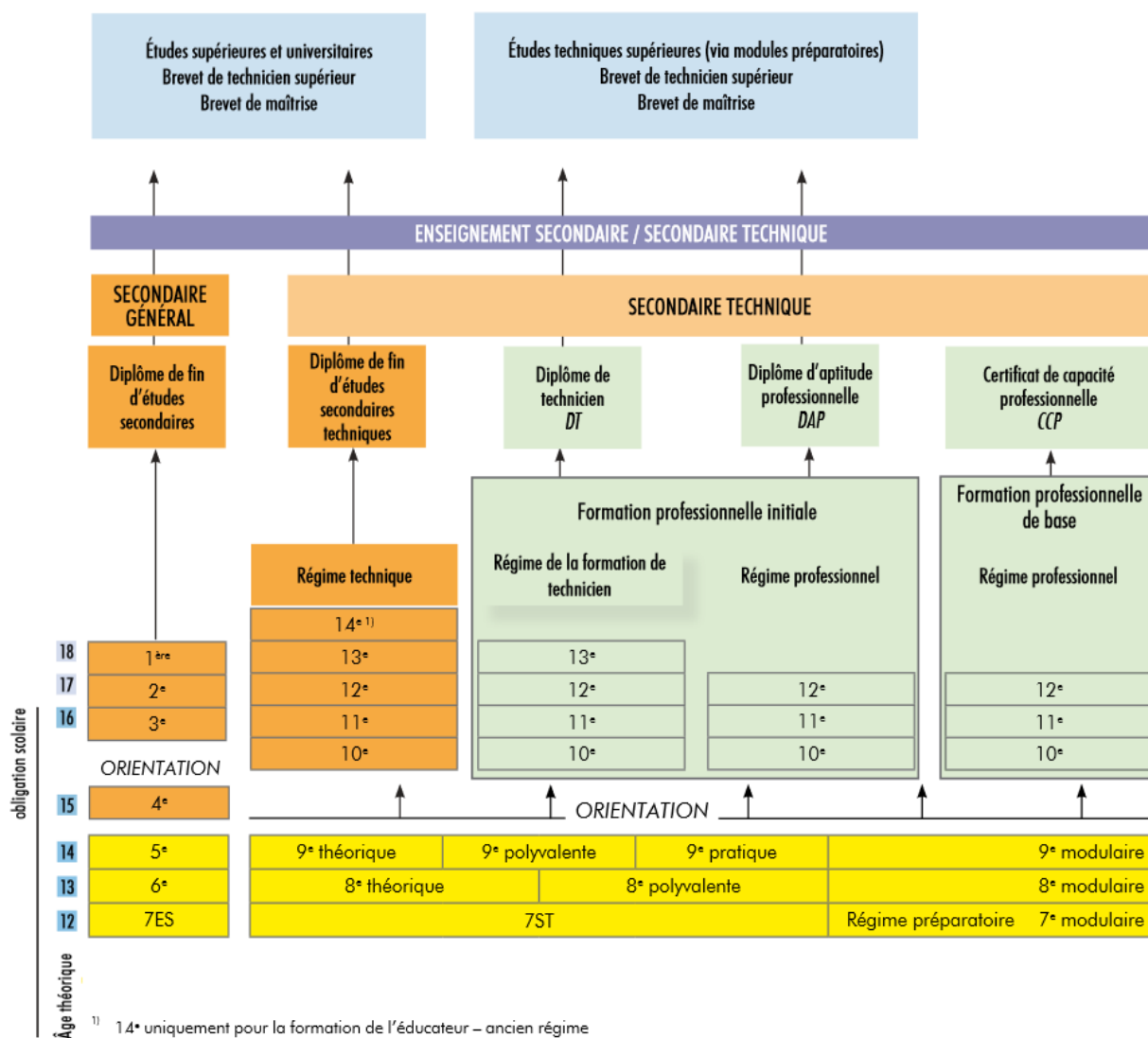
**Enseignement secondaire**

Depuis l'année scolaire 2011/2012, les cours d'initiation en physique, en chimie et en sciences économiques sont remplacés par le **cours physique/chimie** à raison de deux leçons hebdomadaires (coefficient 2).

Théoriquement les élèves de la **section A** n'ont plus de mathématiques à partir de la 2<sup>e</sup>, mais, pour valoriser le diplôme de fin d'études, le programme a été adapté : en 3<sup>e</sup> il y a 2 leçons de mathématiques au lieu de 3 et il y a 1 leçon supplémentaire d'espagnol (3 +1 leçons). En 2<sup>e</sup> il y a 2 leçons de mathématiques et 0,5 leçon en moins dans chacune des 4 langues. En 1<sup>ère</sup>, les 2 leçons de mathématiques obligatoires remplacent un cours à option.

En ce qui concerne la **section E**, les élèves auront des renseignements précis le **vendredi, 18 mars 2016** à 14 hrs (salle d'éducation artistique), ils devront remettre leur dossier pour le **mercredi 1<sup>er</sup> juin** à 11h15 au bureau de l'éducation artistique et y soutenir leur dossier le **jeudi 2 juin** (de 11h30 et 12h10).

**Enseignement secondaire / secondaire technique**



## L'ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

### **L'orientation vers l'EST après la classe de 4<sup>e</sup>.**

L'élève qui, après la classe de 4<sup>e</sup>, désire s'orienter vers l'EST est **admissible sur dossier** à un des régimes de l'enseignement secondaire technique.

Il est impératif de se présenter au lycée concerné pendant les 3 journées d'inscription nationales (18,19 ou 20 juillet 2016) et il est vivement recommandé d'introduire auparavant une demande d'admission écrite adressée au directeur qui, au vu du bilan scolaire et de la voie d'études envisagée, décidera des modalités d'admission.

### **I. LE RÉGIME TECHNIQUE**

#### **a) Division administrative et commerciale**

Classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> : formation générale et administrative

Classes de 12<sup>e</sup> et de 13<sup>e</sup> : choix entre deux sections

- **Gestion** (CG)
- **Communication et Organisation** (CC)

Des classes pour jeunes adultes (Projet CJA) fonctionnent à l'ECG pour offrir une dernière chance d'obtenir un bac dans un temps raisonnable à des élèves de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> ou 1<sup>ère</sup> en situation d'échec ou de réorientation. Ces classes pour jeunes adultes sont organisées au niveau de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> du régime technique, division de la formation administrative et commerciale. L'enseignement est adapté au niveau de la grille horaire, des méthodes et des contenus.

#### **b) Division technique générale**

Classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> : formation générale et technique

Classes de 12<sup>e</sup> et de 13<sup>e</sup> : choix entre les sections :

- **Technique générale** (GE)
- **Informatique** (GI)
- **Sciences naturelles** (SN) depuis la rentrée 2015-16 une nouvelle section interdisciplinaire « sciences naturelles » axée sur les sciences de la vie et de la terre a été créée.  
Le LTA et le LTE proposent des classes de 10<sup>e</sup>, le LML des classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup>.

#### **c) Division artistique :**

Pour être admis à la **division artistique** du régime technique, l'élève doit faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique et avoir réussi la classe de 9<sup>e</sup> théorique. L'élève qui souhaite fréquenter une classe de 10<sup>e</sup> de la division artistique du régime technique se présentera au **Lycée des Arts et Métiers** avec les bulletins du cycle inférieur et le dossier artistique le **lundi 2 mai 2016 entre 8 heures et 17 heures**. Le **mardi 3 mai 2016** de 14 heures à 16 heures l'élève se soumet à une épreuve sur place. Pour des raisons d'organisation, l'élève doit fixer un rendez-vous en ligne sur le site [www.ltam.lu](http://www.ltam.lu) pour la présentation de son dossier, ceci au plus tard pour le **vendredi 15 avril 2016**.

Le dossier artistique comprend une lettre de motivation et un minimum de **six travaux artistiques** personnels. La lettre de motivation est manuscrite, en langue allemande, française ou luxembourgeoise. Un dossier incomplet est refusé. Les six travaux personnels traitent des sujets variés, des sujets d'observation d'après nature et des sujets d'imagination. Ils sont réalisés dans au moins trois techniques obligatoires: crayon, gouache, objet en trois dimensions (sous forme de photographie). D'autres techniques peuvent compléter le dossier: fusain, aquarelle, peinture à l'huile, peinture acrylique, craies, pastels, collage, gravure sur lino, gravure sur bois, réalisations sur ordinateur, réalisations vidéo etc. Le format du dossier ne doit pas dépasser le format DIN A3. Les réalisations sur ordinateur doivent être présentées sous forme imprimée. Les réalisations vidéo doivent être présentées sur l'équipement personnel de l'élève.

L'épreuve sur place comprend 2 travaux artistiques portant sur les compétences du regard et de la créativité (« Wahrnehmen/Deuten, Gestalten, Reflektieren » issu de la publication « Education artistique – Kompetenzorientierte Bildungsstandards – Niveau fin 8<sup>e</sup> EST/ fin 9<sup>e</sup> EST » MENFP, septembre 2010).

Le candidat apporte des crayons et/ou crayons de couleurs. Tout autre matériel nécessaire est mis à la disposition du candidat par le lycée des Arts et Métiers.

Chaque candidat s'entretient avec deux membres de la commission. La commission apprécie le dossier et l'épreuve sur place et transmet une note sur 60 points à la direction du Lycée des Arts et Métiers. La direction décide si le dossier de l'élève est accepté ou non et communique cette décision au plus tard le vendredi **27 mai 2016**. Si le dossier est accepté et l'élève est admissible à la division artistique du régime technique, il se présente au lycée avec les documents requis pour être définitivement inscrit lors des journées d'inscription fixées par le Ministre de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

#### **d) Division des professions de santé**

##### **1) Formation de l'infirmier - BTS « infirmier »**

Après une 3<sup>e</sup> classique ou une classe de 11<sup>e</sup> régime technique, les élèves font une 12<sup>e</sup> SI puis une 13<sup>e</sup> SI, au terme de la 13<sup>e</sup> SI, ils passent le **bac technique « infirmier »**. Ce bac est indispensable pour pouvoir faire un brevet de technicien supérieur « infirmier » (classes BSI 1 & BSI 2) qui fait partie des études de l'enseignement supérieur. Au terme de ces 4 années de formation, les élèves obtiennent, en cas de réussite, un **brevet de technicien supérieur (BTS)** avec la mention : **infirmier responsable de soins généraux**. Ce BTS « infirmier » permet d'accéder à 4 BTS spécialisés de 2 années supplémentaires d'études supérieures :

- **BTS spécialisé d'assistant technique médical « ATM de chirurgie »** (BSC 1 & BSC2)
- **BTS spécialisé « infirmier en anesthésie et réanimation »** (BSA 1 & BSA 2)
- **BTS spécialisé « infirmier en pédiatrie »** (BSP 1 & BSP 2)
- **BTS spécialisé « infirmier psychiatrique »** (BSY 1 & BSY 2)

##### **2) Bac technique « sciences de la santé » (12<sup>e</sup> SI & 13<sup>e</sup> SH)**

Après une 3<sup>e</sup> classique ou une classe de 11<sup>e</sup> régime technique, les élèves peuvent s'inscrire dans une **12<sup>e</sup> SI**, puis faire une **13<sup>e</sup> SH** et se présenter au bac technique « Sciences de la santé » au LTPS.

Après avoir réussi un bac technique « infirmier », « sciences de la vie » ou un autre bac technique, respectivement classique, on peut faire un BTS spécialisé de 3 ans d'assistant technique médical « **ATM de radiologie** » (BSR 1 & BSR 2 & BSR 3) ou un **BTS spécialisé « Sage-femme »** (BSF 1 & BSF 2 & BSF 3) à condition d'avoir effectué un stage dans une maternité.

La formation de *l'ATM de laboratoire* n'est *plus offerte* faute de débouchés.

##### **e) Bac technique « sciences sociales » (12<sup>e</sup> SO & 13<sup>e</sup> SO)**

Cette formation est dispensée dans différents lycées (LTB, LTC<sup>fr</sup>, LTETT, LBV, LTJB, EPMC & EPSA) et s'adresse aux élèves qui envisagent une qualification professionnelle ou des études supérieures dans le domaine des sciences sociales, sans pour autant vouloir devenir éducateur diplômé.

##### **f) Formation de l'éducateur :**

Pour l'année scolaire **2016/2017**, le nombre maximal d'élèves admis en classe de 12<sup>e</sup> ED est fixé à 250 élèves. En cas de dépassement de ce nombre maximal, les élèves qui remplissent les conditions d'études préalables (3<sup>e</sup> classique ou 11<sup>e</sup> régime technique réussie) doivent introduire, par voie postale et pour le **29 avril 2016** au plus tard, une demande de candidature. Chaque candidat doit impérativement y joindre une lettre de motivation dactylographiée ou manuscrite renseignant sur les motifs qui l'ont incité à vouloir entamer ces études. Ne sont pas considérées les demandes écrites qui n'utilisent pas le formulaire de candidature prévu ou incomplètes, pour le 29 avril 2016, l'envoi d'un bulletin n'est pas exigé. Si un classement s'avère nécessaire, les résultats de l'élève dans la classe qui donne accès aux études d'éducateur comptent pour 55%, les résultats à une **épreuve** prévue pour le **28 mai 2016** comptent pour 25% et des documents certifiant d'éventuels stages ou autres expériences de l'élève dans des associations et institutions éducatives, sociales et culturelles comptent pour 20%, ces documents sont à introduire par voie postale jusqu'au **3 juin 2016** au plus tard. A la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2016, les candidats doivent impérativement *se présenter personnellement* au secrétariat du LTPES pendant les journées d'inscription nationales pour y déposer leur dossier complet (copie du bulletin, casier judiciaire etc.). Le diplôme de fin d'études secondaires techniques est délivré dans le cadre des études réformées après la classe de 13<sup>e</sup>. Sans avoir réussi une 12<sup>e</sup> ED & 13<sup>e</sup> ED, on ne peut pas accéder à une 14<sup>e</sup> ED et se présenter au diplôme d'état d'éducateur délivré dans le cadre des études réformées après la classe terminale.

## Admission éducateur LTPES (résumé) :

1. Numerus clausus (NC) = 250 Schüler op 12eED 2016-2017.

### 2. Deadlines:

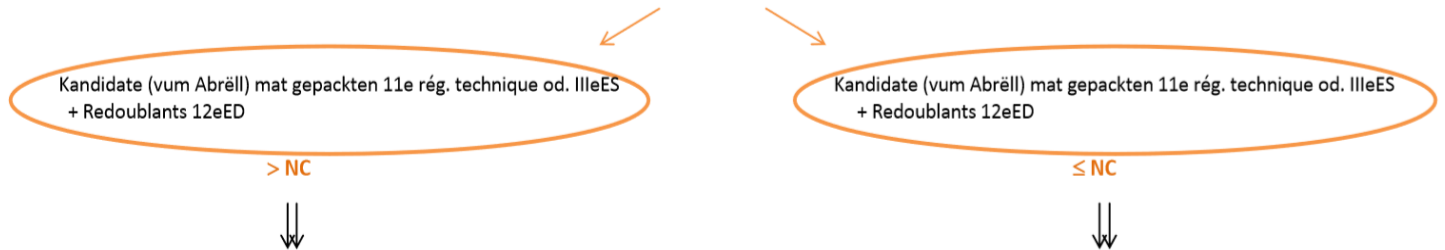
-bis **29.4.2016**: Kandidatur (Virdrock ab 1.3. op ltpes.lu) + Motivationsbréif mat der Post schécken. **Oppassen, ween dësen Délai verpasst, ass leider net dobäi!**

-**28.5.**: Epreuve (Detailer kréien d'Kandidaten nom 29.4. matgedeelt)

-bis **3.6.** Envoi certificats expériences pratiques

-**Juli**, national Aschreiwungsdeeg: an den LTPES komme mam Rescht vum Dossier (formulaire choix langues 1.7. op ltpes.lu).

### 3. Wann am Juli



Selektioun opgrond vu : lettre de motivation ; moyenne générale annuelle (55%),  
épreuve (25%), stages/autres expériences (20%).

Ajournéiert Schüler kënnen an deem Fall net méi ugeholl ginn;  
Admissions conditionnelles (z. Bsp. rég. technicien) och net.

dës Kandidate sinn all ugeholl.

4. September : Kandidaten (vum Abrëll!) déi hir 11e/11le am Sept.  
packen, ginn ugeholl, souwäit wéi nach Plaze fräi sinn.  
Ggf. Ranguerdnung (MGA, épr, expé).

5. September : evtl Admissions conditionnelles  
(z. Bsp. rég. technicien).

Méi détailléiert op: [www.ltpes.lu](http://www.ltpes.lu)

**PORTES OUVERTES 29 & 30 janvier, 18 & 19 mars 2016**

SPOS LTPES majsy 20151125

## II. Le régime de technicien :

- Division administrative et commerciale
- Division agricole (LTA)
- Division artistique (LTAM : design 3D, section graphisme et section image)
- Division électrotechnique (technicien en communication et en énergie)
- Division génie civil (bâtiment, constructions civiles, travaux publics)
- Division hôtelière et touristique (LTHAH)
- Division informatique
- Division mécanique
- Technicien de l'équipement énergétique et technique des bâtiments (ALR)

## III. Le régime professionnel :

Les formations menant au Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) sont organisées de façon modulaire.

## Les programmes internationaux

Des programmes internationaux, donnant accès à des études supérieures, sont offerts dans plusieurs lycées publics et privés.

### **Athénée de Luxembourg (AL) : *Baccalauréat International (en anglais)***

Conditions d'admission en classe de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> : admission sur dossier et examens d'admission dans différentes branches.

#### ***Informations supplémentaires :***

Athénée de Luxembourg (AL)  
Mme Joanne Goebbels  
24, bd. Pierre Dupong, L-1439 Luxembourg  
Tél 26046110  
<http://www.ibo.org/diploma/assessment>

### **Lycée Technique du Centre (LTC) : *Baccalauréat International (en français)***

Pour jeunes à partir de 15 ans ; 4 années d'études comprenant 2 années préparatoires (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), 2 années du programme proprement dit (2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup>). Les débutants sont acceptés en classe de 4<sup>e</sup>, test d'admission en langues et en mathématiques.

#### ***Informations supplémentaires :***

Lycée Technique du Centre (LTC)  
Madame Netty MAAS  
106, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg  
Tél : 473811-1  
[antoINETTE.maas@education.lu](mailto:antoINETTE.maas@education.lu)  
<http://www.ltc.lu>

### **Lycée Michel Lucius (LML) : *English curriculum***

Le cursus des English classes comporte 7 années (7EC - 1EC), après les 3 années du cycle inférieur, les 2 années (4EC, 3EC) du cycle moyen préparent les élèves à des examens qui, sous certaines conditions, correspondent à une 3<sup>e</sup> /11<sup>e</sup>. Les examens du cycle supérieur (2EC et 1EC) aboutissent sous certaines conditions au diplôme de fin d'études secondaires/ secondaires techniques.

#### ***Informations supplémentaires :***

Lycée Michel Lucius (LML)  
157, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg  
Tél: 47 33 05 - 803 ou 47 33 05 – 24  
[english.office@lml.lu](mailto:english.office@lml.lu)  
<http://www.ltml.lu> (English classes)

### **Fräi-ëffentlech Waldorfschoul asbl (institution privée) : *Baccalauréat International (en français)***

#### ***Informations supplémentaires :***

Fräi-ëffentlech Waldorfschoul asbl:  
Dr. Michael Schulz  
45, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg  
Tél: 466932  
[Waldorf-bacinternational@ecole.lu](mailto:Waldorf-bacinternational@ecole.lu)  
<http://www.waldorf.lu>

### **International School of Luxembourg asbl (institution privée) : *Baccalauréat International***

#### ***Informations supplémentaires :***

International School of Luxembourg asbl  
36, bd. Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg  
Tél 260440  
[information@islux.lu](mailto:information@islux.lu)  
<http://www.islux.lu>

**Lycée Vauban (institution privée) : *Baccalauréat français***

*Informations supplémentaires* sur le lycée français du Luxembourg :

B.P. 1831 L-1018 Luxembourg

1, Av. Joseph Sax, L-2515 Luxembourg

Tél 462055

Lyc-fran@vauban.lu

<https://www.vauban.lu>

**École Européenne Luxembourg I: *Baccalauréat européen***

23 Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg-Kirchberg

Tél: 432082-1

<http://www.euroschool.lu>

**École Européenne Luxembourg II: *Baccalauréat européen***

6, rue Gaston Thorn

L-8268 Bertrange

Tél : 273 224-1

<http://www.eursec-mamer.lu>

**École Européenne publique à Differdange : *Baccalauréat européen***

L'école internationale démarrera à la rentrée 2016 dans des structures provisoires.

**eBac**

La plateforme **eLearning** propose à ses eLearners une préparation aux épreuves du baccalauréat de la section Moderne **G**. Les eLearners suivront les épreuves à l'Athénée du Luxembourg.

Ce seront exactement les mêmes épreuves que celles des cours en présence de la section Moderne G, cependant les épreuves du baccalauréat peuvent être faites en une fois ou en deux fois.

*Informations supplémentaires* : [www.ebacsite.net](http://www.ebacsite.net)

**Maison de l'orientation**

Ici tu peux identifier tes intérêts, capacités et compétences, t'informer sur tes possibilités de formation, sur des métiers/professions et recevoir du soutien dans tes démarches pour prendre une décision. Tu y trouves les services suivants :

- **BiZ** (BerufsinformationsZentrum) de l'„Agence pour le développement de l'emploi“ ([www.adem.public.lu](http://www.adem.public.lu))
- **CPOS** (Centre de psychologie et d'orientation scolaire, [www.cpos.lu](http://www.cpos.lu))
- **ALJ** (Action locale pour jeunes, [www.alj.lu](http://www.alj.lu))
- **SNJ** (Service national de la jeunesse; [www.snj.lu](http://www.snj.lu)):
  - o Encadrement lors d'un service volontaire ([www.volontaires.lu](http://www.volontaires.lu))
  - o ANELO ([www.anelo.lu](http://www.anelo.lu))
- ...

Maison de l'orientation : Place de l'Etoile / Stäreplaz

58 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

T: 8002-8181, [maison.orientation@men.lu](mailto:maison.orientation@men.lu)

## Premiers contacts avec le monde du travail

Pendant l'année scolaire, tu auras l'occasion de pouvoir participer à diverses activités comme p.ex. le DayCARE (organisé par CARE Luxembourg, [www.daycare.lu](http://www.daycare.lu)), le Girls'Day – Boys'Day (organisé par le BiZ, [www.girls-day.lu](http://www.girls-day.lu)), ou des visites en entreprise.

Si tes parents sont d'accord, tu peux faire un stage en entreprise pendant les vacances scolaires, l'assurance du LRSL couvre ces activités parascolaires.

Tu peux tenir un carnet de stage, réfléchir à tes compétences nouvellement acquises, noter et évaluer tes expériences lors d'un job étudiant. Grâce à ces expériences pratiques tu apprends à mieux te connaître, ces notes te serviront à élaborer un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Avant de faire un stage ou de choisir une section ou formation professionnelle, tu peux consulter le site <https://beruffer.anelo.lu> du SNJ (Service National de la Jeunesse) qui te donne de nombreuses informations sur divers métiers.

Le **ePortfolio** du SNJ est en allemand ou en français et te permet de collectionner online des documents et certificats importants, tout en mettant en évidence tes forces et tes compétences. Le site <https://eportfolio.anelo.lu> te propose des outils personnels pour élaborer toi-même un curriculum vitae et une lettre de motivation. Le **Self-Assessment** t'aide à évaluer toi-même tes connaissances, te permet de découvrir tes opportunités et tes forces (<https://self-assessment.anelo.lu>). Quand tu poses ta candidature pour une formation ou pour un poste, tu as immédiatement tous tes documents à disposition. Par ailleurs, ePortfolio te donne une vue d'ensemble sur tes candidatures, ainsi que sur ton parcours scolaire et professionnel tout en te permettant de développer ton CV de façon conforme à l'Europass.

Le CV Europass <https://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae> facilite la mobilité, met l'accent sur les compétences que tu as acquises lors de ta formation, tes expériences professionnelles et dans ta vie privée, tu peux facilement le compléter et l'actualiser.

Le **CEDIES (Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur)** t'informe sur diverses professions et sur les études supérieures. Tu peux télécharger leurs brochures sur leur site <http://www.cedies.public.lu/fr/publications/index.html>.

L'a.s.b.l. Euro Cordiale a créé le site [www.euro-cordiale.lu](http://www.euro-cordiale.lu) qui offre entre autres, l'application « **Zoom2Choose** » qui est téléchargeable gratuitement (pour Windows et Mac) et constitue une démarche d'aide à l'orientation professionnelle par la photo.

Le site allemand AZUBIYO t'offre un test: <http://www.azubiyo.de/berufswahltest>

Pour écrire un curriculum vitae et une lettre de motivation, tu peux consulter le « **Guide du Futur Diplômé** » qui a été réalisé par l'ACEL (Association des cercles d'étudiants luxembourgeois) afin d'aider les jeunes qui ont terminé leurs études à optimiser leur candidature pour un poste de travail.

On peut la télécharger sur leur site: <http://www.ancel.lu/publications/guide-futur-diplome>

### L'entrée dans la vie professionnelle du secteur public.

Il existe de nombreux métiers différents auprès de la **Fonction publique** au Luxembourg. On peut entamer la carrière de l'expéditionnaire administratif après avoir réussi une classe de 3<sup>e</sup> ou celle du rédacteur après avoir réussi le diplôme de fin d'études secondaires.

**Informations supplémentaires** : <http://www.fonction-publique.public.lu>

Pour la **carrière de l'inspecteur de police**, veuillez consulter le site : <http://www.police.public.lu/fr/police-a-besoin-de-vous/devenir-policier/index.html>

Pour les **carrières de l'armée** veuillez consulter le site : <http://www.armee.lu/recrutement-carrieres/soldats-volontaires/carrieres-envisageables>

## Portes ouvertes des lycées secondaires et lycées secondaires techniques 2016

		Dates	Heures
<a href="#">Athénée de Luxembourg</a>	Class. Inter.	27/02/2016	09.30
		07/05/2016	09.30
		10/05/2016	18.30
<a href="#">Lycée classique Diekirch</a>	Diekirch	03/05/2016	17.00
	Mersch	26/04/2016	17.00
<a href="#">Lycée classique Echternach</a>		28/04/2016	16.00-20.00
<a href="#">Lycée de garçons Luxembourg</a>		30/04/2016	09.30-12.00
<a href="#">Lycée de garçons Esch</a>		23/04/2016	10.00-16.00
<a href="#">Lycée Robert Schuman Luxembourg</a>		23/04/2016	09.00-12.00
<a href="#">Lycée Hubert Clément Esch</a>		28/05/2016	10.00-14.00
<a href="#">Lycée Michel Rodange</a>		21/04/2016	à 17.30
		23/04/2016	à 09.30
<a href="#">Lycée du nord</a>		05/03/2016	09.00-13.00
<a href="#">Lycée Aline Mayrisch</a>		30/04/2016	à 10.00
		04/05/2016	à 18.00
		07/05/2016	à 10.00
<a href="#">Sportlycée</a>		12/05/2016	14.00
<a href="#">Lënster Lycée</a>		30/04/2016	10.00-15.00
<a href="#">Atert-Lycée Redange</a>		30/04/2016	09.00-13.00
<a href="#">Lycée technique agricole</a>		30/04/2016	09.30-14.00
<a href="#">Lycée technique des arts et métiers</a>		à voir	
<a href="#">Lycée technique de Bonnevoie</a>		23/04/2016	8.30-12.30
	Soirée "futurs élèves de 7e"	24/05/2016	19.00
<a href="#">Lycée technique du centre</a>		07/05/2016	09.00-12.00
<a href="#">Lycée technique école de commerce et de gestion</a>		à voir	
<a href="#">Lycée technique Esch</a>	Ensemble de l'offre scol.	16/04/2016	09.00-12.00
	Aperçu offre scolaire	19/04/2016	16.00-18.00
	Projet Cap Futur	07/05/2016	09.00-12.00
<a href="#">Lycée technique d'Ettelbruck</a>		30/04/2016	08.30-12.00
<a href="#">Lycée technique hôtelier Alexis-Heck</a>		16/04/2016	09.00-12.00
<a href="#">Lycée technique Joseph Bech</a>		23/03/2016	19.00
		16/04/2016	09.00-13.00
<a href="#">Lycée technique de Lallange</a>		28/05/2016	09.00-11.30
<a href="#">Lycée Bel-Val</a>		30/04/2016	09.00-15.00
		10/05/2016	14.00-17.00
<a href="#">Lycée technique Mathias Adam</a>		07/05/2016	09.00-14.00
<a href="#">Lycée technique Michel Lucius</a>		07/05/2016	09.00-13.00
<a href="#">Lycée Nic-Biever Dudelange</a>		30/04/2016	09.00-15.00
<a href="#">Lycée technique pour professions éducatives et sociales</a>		29/01/2016	14.00-17.00
		30/01/2016	08.30-12.00
		18/03/2016	14.00-17.00
		19/03/2016	08.30-12.00
<a href="#">Lycée technique pour professions de santé</a>	LTPS-siège	07/05/2016	08.30-12.30
<a href="#">Nordstadlycée</a>		12/03/2016	09.00-12.00
		26/04/2016	16.00-19.00
<a href="#">Lycée Josy Barthel Mamer</a>		30/04/2016	09.00-13.00
<a href="#">Lycée Ermesinde</a>		16/01/2016	09.00-17.00
		19/03/2016	09.00-17.00
<a href="#">École privée Fieldgen</a>		30/04/2016	09.00-13.00
		27/05/2016	16.00-19.00
<a href="#">École privée Notre-Dame Sainte Sophie</a>		02/03/2016	16.00-19.00
		08/06/2016	16.00-19.00
<a href="#">École privée Marie-Consolatrice</a>		05/03/2016	09.00-12.00
		30/04/2016	09.00-12.00
		03/05/2016	18.00-20.00
<a href="#">Lycée technique privé Emile Metz</a>		19/03/2016	13.00-17.00
		04/06/2016	09.00-17.00
<a href="#">École privée Sainte Anne</a>		05/03/2016	09.00-12.00
		16/06/2016	17.00-20.00
<a href="#">Schengen-Lyzeum</a>		15/01/2016	13.00-16.00